



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURECUEIL, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Vincent DESVIGNES, Maire.

**Présents** : Vincent DESVIGNES – LONG Danielle - GRUAU Nadège - COULOMB Sarah - MARGAIL Mylène

Mmes LAHMERI Frédérique - MARCO Patricia - ROCCHIA Eglantine

Mm. BERGES René - Armand DEMBSKI - JC. DESVIGNES - VILLERET Vincent

**Procurations** : FRENOT Erwan à Vincent VILLERET - DE CENIVAL Audrey à MARCO BENOIT Patricia - BESSON Claudine à DESVIGNES Jean-Christophe

## 1 - Compte Administratif 2019 : M 14 Budget Général

### Budget Général M14

Mme Sarah COULOMB, Adjointe aux finances et Budget, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Vincent DESVIGNES, Maire.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
575 720,48	1 513 779,33 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>938 058,85 €</b>

#### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
535 259,28	759 812,40 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>224 553,12 €</b>

M. le Maire étant sorti, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Compte de gestion 2019

M. le Maire reprend la présidence.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

Unanimité du Conseil Municipal.

## 3 - Taux des taxes pour 2019

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants, identiques aux années précédentes. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le taux est à 0% pour certains habitants.

Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
8,74% et 0%	15,60%	30,72%

Le Maire rappelle que ces taux restent encore parmi les plus faibles du canton, ainsi que de l'ensemble du Département.

#### 4 - Vote du budget primitif 2019 : M 14 - Budget Général

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de projet de budget primitif pour l'année 2019. Mme Sarah COULOMB, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente les différents éléments du budget général M 14, article par article.

##### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
1 651 376,85 €	1 651 376,85 €

Le budget général est arrêté, et équilibré en dépenses et recettes, à **1 651 376,85 €**

##### INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
1 305 674.04 €	1 305 674.04 €

Le budget général est arrêté, et équilibré en dépenses et recettes, à **1 305 674.04 €**

Après examen des différents postes, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 sont approuvés à l'unanimité.

#### 5 – Commission Communale de Sécurité

Les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent se conformer à des règles spécifiques en matière d'accessibilité et de sécurité, notamment face aux incendies ou aux mouvements de panique. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) **est** composée du maire ou un conseiller municipal ; d'un sapeur-pompier ; d'un représentant du préfet ; d'un agent de la Direction départementale des territoires (DDTM); d'un agent de police ou de gendarmerie.

Les représentants sont :

Titulaire	Suppléant
LONG Danielle	VILLERET Vincent

## 6 – Subvention aux associations communales

Reporté.

## 7 Prime exceptionnelle Covid 19

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 d'un montant de 400 € brut dans la commune de Beurecueil au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

## 8 Représentants au SABA

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de retirer la délibération 2020-016 et de proposer à la Métropole, la nomination de :

Titulaire	Suppléant.
Nadège GRUAU	Vincent VILLERET

au sein du comité syndical du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc.